

Quel avenir linguistique pour Haïti ?

Yves Dejean

Volume 7, numéro 2, 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/006148ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/006148ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dejean, Y. (1983). Quel avenir linguistique pour Haïti ? *Anthropologie et Sociétés*, 7(2), 185–186. <https://doi.org/10.7202/006148ar>

DÉBATS

Quel avenir linguistique pour Haïti ?

Jacques Barros a publié un article¹ qui contient quelques vérités et quelques critiques justes de l'oligarchie haïtienne à côté de beaucoup d'inexactitudes, d'erreurs et d'omissions dans une analyse qui voudrait répondre à la question de l'avenir linguistique d'Haïti.

On soulignera la faiblesse d'une proposition du premier paragraphe de l'article et le manque de profondeur de l'interrogation sur laquelle il s'achève. Le sens commun permet de supposer que l'analphabétisme généralisé ou l'absence d'instruction systématique et d'information rend un peuple plus vulnérable à l'exploitation. Mais l'histoire récente n'autorise pas à croire que la scolarisation généralisée empêche les atteintes à la liberté, à la justice et à la vérité. La dictature hitlérienne s'est imposée à un peuple particulièrement avancé au point de vue du développement scolaire et scientifique. Celle de Mussolini n'a pas coïncidé avec l'époque où l'ensemble du peuple italien était dépourvu de formation scolaire. Et l'ère stalinienne, aussi bien que la situation politique ultérieure de l'Union Soviétique, correspond au temps de l'expansion de l'instruction primaire, secondaire et supérieure en U.R.S.S. Après avoir ouvert son exposé sur l'affirmation très contestable que : « Un peuple éclairé ne peut être conduit sans liberté, justice ni vérité », Barros le termine sur la question angoissée : « Les Haïtiens, peuple privé de langue ? »

Cette question est dépourvue de sens et d'objet une fois replacée dans le cadre de l'histoire d'un peuple qui a connu une situation langagière autrement difficile que celle d'aujourd'hui quand ses ancêtres, arrachés aux divers groupes linguistiques de l'Afrique, se sont retrouvés esclaves sur le sol de Saint-Domingue. Même dans les conditions terribles de l'esclavage sur les plantations de canne à sucre, un peuple, formé d'éléments disparates transplantés de régions diverses de l'Afrique, ne survit pas sans langue. Il n'y a aucun exemple dans la préhistoire et l'histoire de l'humanité de société sans langue. C'est donc une crainte sans fondement qu'exprime la question de Barros.

Il a raison de constater que l'école haïtienne a servi et sert les intérêts de la classe dominante ; qu'elle favorise une attitude de mépris vis-à-vis du créole ; qu'elle dispense un enseignement pitoyable ; qu'elle crée un groupe de faux intellectuels, mal formés et mal informés, remplis de préjugés et de prétentions.

On regrettera de voir Barros répéter les inexactitudes, les erreurs et les propos inconsidérés familiers à des discussions relatives à l'orthographe créole menées sans examen sérieux des problèmes et sans esprit critique ou scientifique. Barros confond les notions de langue et d'orthographe ; saisit mal les relations entre système graphique et étymologie ; reprend à son compte le mythe ridicule d'une correspondance entre les systèmes d'orthographe phonologique proposés entre 1940 et 1980 pour le créole et l'orthographe non phonologique de l'anglais ; admire l'irrationalité, chez Roumer, d'une association d'un anti-américanisme farouche et d'une opposition résolue à une forme d'orthographe phonologique, d'ailleurs parfaitement valable, patronnée il y a quarante ans par Laubach et depuis longtemps abandonnée par tout le monde ; réduit enfin la menace des impérialismes français et américain à la question politiquement très secondaire du choix d'une orthographe phonologique pour le créole.²

Barros associe la promotion du créole au risque d'une mainmise américaine sur Haïti. Il présente faussement la montée du créole comme un dilemme, savoir le passage d'un impérialisme à un autre. Ce qui est une échappatoire. Et s'il est juste de faire remarquer que l'emploi du créole dans des discours présidentiels ne signifie pas que l'on échappe au mensonge et à l'exploitation, il faudrait ajouter que cela ne constitue pas un argument contre l'utilisation du créole. Quand Chomsky (1981)³ dénonce le contrôle insidieux de l'opinion publique américaine par les media au service de l'impéria-

1. « Quel destin linguistique pour Haïti ? » *Anthropologie et sociétés*, 1982, 6, 2 : 47-58.

2. Pour un traitement détaillé de ces questions, voir Yves Dejean, *Comment écrire le créole d'Haïti*, Collectif Paroles, Québec, 1980, 252 p.

3. *Radical Priorities*, éditée par C.P. Otero, Black Rose Books, Montréal, 1981.

lisme capitaliste, il ne lui viendrait jamais à l'idée de reprocher aux média d'employer l'anglais de préférence à une autre langue pour un public anglophone.

Barros se pose en défenseur du créole pourvu que le français soit sauvegardé à tout prix. Il ne parle pas de la supériorité de ce dernier, mais il l'insinue en opposant le « ghetto linguistique » créole à l'ouverture sur le monde par le français; le mythe des Haïtiens « prisonniers du créole » à celui du français comme « instrument de libération »; l'idée saugrenue d'un confinement du peuple dans le créole à celle tout aussi farfelue d'une « indépendance » appuyée « sur une langue et une culture internationales qui ne soient pas la langue et la culture américaines ».

Si une langue pouvait confiner une société dans un « ghetto linguistique » (expression aussi pittoresque que vide de sens!), rendre un peuple prisonnier de lui-même et l'empêcher de s'ouvrir sur le monde, on devrait constater un retard marqué dans le domaine du développement intellectuel et des relations internationales chez les Danois, par exemple, qui utilisent une langue locale depuis tant de siècles!

Non sans un certain paternalisme, Barros s'inquiète de la faiblesse du bébé créole, coupé de ses racines et déjà terriblement gangrené. Autant d'images que permet d'écarter un minimum de familiarité avec les recherches linguistiques modernes. En quoi le français contemporain souffre-t-il de la disparition du latin depuis des siècles? En quoi l'anglais, dont l'expansion cause une telle panique à Barros, pâtit-il de la mort de ses ancêtres saxons? Et l'anglais se porte-t-il si mal du fait de l'invasion (1066) et de la domination normandes qui l'ont francisé « en profondeur, vocabulaire, syntaxe »?

Mais est-il vrai, comme l'écrit Barros, que « l'anglais et le créole sont devenus omniprésents »? C'est là une vue très superficielle établissant un faux parallélisme entre l'expansion de l'anglais et la promotion du créole en Haïti et oubliant de qui l'on parle quand on généralise ainsi. Le créole est omniprésent en Haïti depuis deux cents ans, si l'on croit qu'Haïti c'est d'abord les masses rurales et le prolétariat des villes. L'anglais n'est pas omniprésent en Haïti, même en 1983, si l'on maintient la même opinion, corroborée par le fait évident que les « boat-people » dont on a tant parlé récemment ne se sont pas révélés des anglophones même à l'état embryonnaire une fois jetés sur les plages américaines!

Barros affirme que « le créole a conquis statut de langue officielle », mais tel n'est pas le cas. Une pareille affirmation ne peut qu'induire en erreur et faire croire que des dispositions légales ont été prises et sont appliquées « pour la sauvegarde des intérêts matériels et moraux » de plus de 85% des citoyens haïtiens ne comprenant que le créole.

En mentionnant le vif désir d'acquérir le français qui existe chez le peuple, Barros demande: « Mais quels moyens ses dirigeants lui en ont-ils donnés? » Dans l'hypothèse de dirigeants soucieux de l'avancement du peuple haïtien, il faut se demander: pouvaient-ils donner au peuple les moyens d'acquérir le français? On ne saurait s'empresser de répondre par l'affirmative sans réfléchir aux questions suivantes: Les dirigeants anglais, depuis plus d'un siècle que l'instruction de toute la population est assurée, pouvaient-ils procurer au peuple anglais (non pas à quelques dizaines de milliers d'individus) les moyens d'acquérir la langue française? Si oui, pourquoi ne l'ont-ils pas fait? Les dirigeants français, depuis plus d'un siècle que l'instruction de toute la population est assurée, pouvaient-ils procurer au peuple français les moyens d'acquérir la langue anglaise? Pareillement pour les dirigeants allemands, espagnols ou italiens vis-à-vis de l'anglais ou du français. Quelqu'un qui prend au sérieux de telles questions conclura qu'il n'était pas possible même aux dirigeants les plus capables et les mieux intentionnés de donner au peuple haïtien tout entier les moyens d'acquérir le français. La chose n'est pas davantage possible aujourd'hui. Et la question n'est pas celle que pose Barros, mais: quels moyens les dirigeants haïtiens peuvent-ils donner à tout le peuple de s'instruire dans sa propre langue, le créole? Tâche certainement très difficile, mais non pas purement et simplement utopique, chimérique, fantaisiste, comme la poursuite d'un apparentissage effectif du français par une population de cinq millions de créolophones.

Barros disait, en faisant allusion à un individu, « qu'il ne suffit pas de changer de langue ». Il faut affirmer, en parlant de tout un peuple, qu'il *n'est pas possible* de changer de langue. Et si tel est le cas, l'avenir du peuple haïtien, du moins autant qu'on peut le prévoir pour les cent prochaines années, c'est de se servir de sa langue, le créole, pour survivre et progresser.

Yves Dejean